

Transport aérien

Publié le : 21.12.2017 - Modifié le : 04.01.2019

Activité de la branche Transport aérien

Transport aérien : de quoi parle-t-on ?

Le transport de passagers : Plus de 150 entreprises de taille et vocation très différentes évoluant sur des marchés divers (des compagnies aériennes régulières (Air France étant le leader), des compagnies aériennes régionales, des entreprises de taxi aérien, des activités de loisir ainsi que la desserte des destinations Outre-Mer, assurée par une dizaine de compagnies long ou court/moyen-courriers.

L'aviation d'affaires : La France est leader sur ce marché avec 18% des vols d'affaires européens. L'aviation d'affaires met à disposition et sur demande principalement des entreprises, de toutes tailles, des avions rapides sur toutes distances pour les déplacements professionnels de leurs dirigeants et collaborateurs.

Le transport de fret : L'aérien est un acteur essentiel du transport de fret. Le fret aérien représente plus de 12 % de la valeur des échanges de la France avec ses partenaires.

La maintenance aéronautique assure l'entretien des avions, la maintenance industrielle en ateliers ainsi que l'entretien et la révision des équipements.

Les services aéroportuaires assurent l'assistance en escale des passagers, le traitement des bagages et du fret, l'assistance à l'avion au sol. Ils sont une fonction clé de la chaîne de traitement des passagers et du fret en termes de sécurité et de qualité de service.

Le transport en Hélicoptère. Les sociétés de transport par hélicoptère effectuent des missions variées et hautement spécialisées pour le compte de nombreuses PME et services publics.

Le travail aérien désigne les services autres que de transports rendus à l'aide d'un avion, d'un hélicoptère ou bien d'un drone. Exemple : la publicité aérienne, la photographie aérienne, la surveillance aérienne (routes et autoroutes, feux de forêts, voies ferrées, pollution maritime, lignes électriques, gazoducs, oléoducs,...)

La formation aéronautique : De nombreuses écoles spécialistes de l'aéronautique assurent la formation des pilotes, des mécaniciens et plus généralement de tous les spécialistes du transport aérien.

Le contexte de la branche Transport aérien

L'année 2015 se caractérise par la poursuite de la croissance du trafic de passagers en France. Cependant, cette croissance est essentiellement le fait des compagnies non basées au détriment du pavillon français.

Ainsi, entre 2010 et 2015, les 18 millions de passagers supplémentaires se répartissent à 70 % sur les compagnies non basées et seulement 30% sur le pavillon français.

De plus, s'ajoutant à la concurrence des compagnies étrangères à bas coûts, les effets combinés des évolutions technologiques, de l'arrivée des nouveaux avions, des modifications d'organisation et des effets d'amélioration de la productivité font constater une baisse de l'ordre de 11 % des effectifs de la branche Transport aérien entre 2010 et 2015.

Cependant, prenant en compte le contexte de croissance dans lequel se trouve le transport aérien mondial, le secteur du

transport aérien français a pour objectif de profiter de cette croissance qui peut être porteuse de créations d'emplois.

Ce secteur doit pouvoir s'appuyer sur une nouvelle stratégie nationale de l'Etat français dans le domaine de l'aérien soutenant ainsi le pavillon français dans sa reconquête du marché.

Source : Rapport emploi du secteur du transport aérien 2014 ; Observatoire Prospectif des Métiers & des Qualifications de l'Aérien

Les principaux métiers du Transport aérien

Les métiers du Transport aérien sont :

Les personnels navigants : 34 % des salariés en 2014

- ✔ 5 280 pilotes (PNT),
- ✔ 17 350 personnels navigants commerciaux (PNC).

Les personnels au sol : 66 % des salariés en 2014

- ✔ Mécanicien avion,
- ✔ Agent d'escale commercial dans les aéroports,
- ✔ Agent de piste, bagagiste,
- ✔ Technicien d'exploitation,
- ✔ Commercial vente, relation client,
- ✔ Chef d'escale,
- ✔ Ingénieur.

CERTIFICATIONS

Les principales certifications permettant d'exercer ces activités sont les suivantes :

Des qualifications reconnues dans le transport aérien.....

- ✔ – CQP assistant piste
- ✔ – CQP assistant avion
- ✔ – CQP membre d'équipage de cabine (PNC)

... et au-delà par d'autres secteurs d'activités, dans le cadre des certificats de qualification professionnelle interbranches : CQPI agent logistique & CQPI conseiller commercial

Le secteur du transport aérien a signé la charte commune interbranche des CQPI en 2014, CQPI qui reconnaissent un socle de compétences professionnelles communes aux branches signataires favorisant ainsi la mobilité interbranches* et représentant un véritable passeport pour l'employabilité.

Mais aussi : Licences, titres et certificats aéronautiques, Diplômes et titres homologués spécifiques à la Branche du Transport Aérien.

Consultez le détail des certifications sur le site : http://www.observatoire-metiers-aerien.fr/priorites_en_matiere_de_formation-223fr.php



L'activité formation de la branche Transport aérien

RETOUR SUR LES ACTIONS FORMATION 2017 D'OPCALIA POUR LA BRANCHE TRANSPORT AÉRIEN

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT COMPLET 2017

Les orientations formation pour le Transport aérien

Conformément à l'accord de branche du 27 mars 2012 et de son avenant du 18 octobre 2013, les actions prioritaires éligibles au titre de la période de professionnalisation et du contrat de professionnalisation sont les suivantes :

LES FORMATIONS DIPLÔMANTES

Priorités de branche n°1

- ✔ Diplômes et titres homologués spécifiques à la branche du Transport aérien.
- ✔ Certifications professionnelles de la branche du transport aérien (CQP).
- ✔ Licences, titres et certificats et qualifications aéronautiques
- ✔ Certifications PNT et PNC figurant sur la liste CPNE PN
- ✔ Certifications réglementaires spécifiques au transport aérien
- ✔ Certifications concernant les formations aéronautiques figurant sur la liste CPNE.

Exemple : CCA, Instructeur CRM de PNC, CQP PNC, Qualification de type PNT...

Priorités de branche n°2

- ✔ Qualifications professionnelles reconnues dans les classifications de la CCN TA –Personnel au sol
- ✔ Titres, Diplômes, CQP figurant sur la liste CPNE qui ne figurent pas en PRIORITE 1
- ✔ Certifications industrielles non aéronautiques figurant sur la liste CPNE
- ✔ Certifications logistiques figurant sur la liste CPNE.

Exemple : Emplois repères de la convention collective, BTS Tourisme, BTS MUC, Bac Pro Maintenance Industrielle...

Priorités de branche n°3

- ✔ Diplômes et titres homologués non spécifiques au TA mais conduisant à un métier exercé au sein des entreprises couvertes par le présent accord
- ✔ Les certifications informatiques
- ✔ Les certifications relatives aux Marchandises Dangereuses.

Exemples : TOEIC, Certifications Microsoft...

PUBLICS PRIORITAIRES

- ✔ Salariés pour lesquels une action de formation peut préparer ou accompagner une action de promotion.
- ✔ Salariés pour lesquels une action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances peut contribuer à la réalisation d'un projet professionnel.
- ✔ Salariés pour lesquels une action de formation peut faciliter le reclassement.
- ✔ Salariés pour lesquels une action de formation peut faciliter la reconversion, notamment ceux exerçant leur activité dans un emploi pour lequel la cessation d'activité est réglementée.
- ✔ Salariés en situation d'inaptitude ponctuelle ou définitive pour lesquels une action de formation pourrait faciliter le maintien dans l'emploi ou la reconversion.
- ✔ Salariés qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise.
- ✔ Salariés ne détenant pas, au minimum, un diplôme professionnel de niveau IV.

Textes et ressources

CONVENTION COLLECTIVE TRANSPORT AERIEN

- ✔ N° 3177, CCN du personnel au sol des entreprises du transport aérien – code IDCC : 0275

✔ N° 3288, CCN Personnel navigant technique des exploitants d'hélicoptères – code IDCC : 1944

CODE NAF

- ✔ 5110Z : Transport aérien de passagers
- ✔ 5121Z : Transport aérien de frets
- ✔ 5223Z : Services auxiliaires des transports aériens
- ✔ 5229B : Affrètement et organisation des transports

TITRES DES ACCORDS

- ✔ Accord du 22 novembre 2011 relatif au développement du dialogue social
- ✔ Accord du 10 décembre 2013 relatif aux modalités de financement du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels
- ✔ Accord du 27 mars 2012 relatif à la formation professionnelle,

Partenaires sociaux

représentants la branche (Fédérations et syndicats)

- ✔ Fédération Nationale de L'aviation Marchande (FNAM) Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes (SCARA)
- ✔ Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes (SCARA)
- ✔ Union Fédérale Aériens – Fédération Générale des Transports et de l'équipement CFDT (UFA-FGTE CFDT)
- ✔ Fédération de l'Equipement, de l'Environnement, des transports et des Services – Force Ouvrière (FEETS-FO)
- ✔ Fédération Française des drones civils
- ✔ Fédération des Transports CGT (FNST CGT)
- ✔ Fédération Générale CFTC des Transports (FGT CFTC)
- ✔ Fédération nationale de l'encadrement des métiers de l'aérien CFE-CGC (FNEMA CFE CGC)
- ✔ Union des aéroports français
- ✔ Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

En savoir +

[Observatoire Prospectif des Métiers et Qualifications de l'Aerien](#), [Air Emploi](#), [Association JEREMY](#), [Association Les Ailes de la Ville](#)

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPETENCES

www.opcalia.com